BONNES AFFAIRES

Contacts-Rencontres

Rencontres

Sonia, 52 ans, ch, H, plus âgé pour passer instant câlin, pas de style particulier, juste quelqun de respectueux et charmant. Mon tél 0695.22.31.49 (0,80 /mn) (S,487771388)

ni club ni agence !
POINT RENCONTRE MAGAZINE
+ de 3400 annonces h et f de particulier à particulier avec leur téléphone
pour des rencontres sérieuses sur votre région
documentation gratuite
sous pli discret, appel gratuit
0 800 02 88 02
www.prmag.fr
Siren : 41899089

FLO, 40 ans, ch, partenaire pour relation extra conjugale sans prise de tête. Peut se déplacer. Tél 06.29.29.29.26 (S,795839381)

MICHELE, belle femme, 49 ans, recherche 1 compagnon pour câlins et jeux + cokin Tél. 06.01.41.08.45 Pas sérieux s'abstenir (S,799369681)

Matrimonial Rencontre

FranceDuo
04 68 32 08 10
RENCONTRE SENIOR

58 ans JUSTE MAGNIFIQUE ! Cheveux mi-longs, sensuelle. Multi facette Fantaisie, et bonheurs simples. Vous/une relation fusionnelle évidente, FRANCEDUO 04 68 32 08 10

STOP SOLITUDE !
FranceDuo
RENCONTRE AUDE
04 68 32 08 10

76 ans Etre amoureux OUI ! et aussi un peu indépendant chacun chez soi. Généreux, physique soigné, Voyage en France. Vous de l'esprit gaie. FRANCEDUO 04 68 32 08 10

FranceDuo
04 68 32 08 10
RENCONTRE SENIOR

75 ans ADORABLE !! Bonne cuisinière, Ret fonctionnaire, veuve, Menue cheveux chatains, féminin. Vive un peu chez vous, un peu chez elle. FRANCEDUO 04 68 32 08 10

STOP SOLITUDE !
FranceDuo
RENCONTRE AUDE
04 68 32 08 10

72 ANS Grand, bel homme regard azur, un vrai charme ! Retraité veuf. Aime voyager, bouger, s'occupe intellectuellement, Vous fine d'esprit. FRANCEDUO 04 68 32 08 10

Maison

Meuble, décoration et brocante

ANTIQUAIRE montpelliérain
achète
meubles anciens, tableaux, sculptures bronze, pendules, toutes montres anciennes, mécanique...
Me déplace
Tél. 04.67.12.18.34

COLLECTIONNEUR ACHÈTE
VIOLONS minimum 1 000€
VIOLONCELLES minimum 3 000€
SAXO minimum 500€
MÊME EN MAUVAIS ÉTAT PAIEMENT COMPTANT
SE DÉPLACE 06 17 08 04 10

Loisirs

Instrument de musique

Achète
VIOLONS 1000€ minimum
VIOLONCELLES 5000€ minimum
Même en mauvais état. Déplacement à domicile
06 30 14 67 32

Art, collections et grands crus

COLLECTIONNEUR ACHÈTE GRANDS VINS
PAIEMENT COMPTANT
Bourgogne, Bordeaux, Champagne... même très vieux Alcools anciens
cognac, rhum, chartreuse, whisky
L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ
06.74.16.07.78

RECHERCHE pour RACHAT
Collection Carillons anciens
Peut se déplacer. Particulier
Tél. 06.40.60.83.72

ACHÈTE COLLECTIONS importantes TIMBRES, France et monde entier, MONNAIES Antiques et Royales, DOCUMENTS HISTORIQUES, LIVRES rares, CARTES POSTALES, Expertise gratuite. 04.68.46.16.65.

Services

Travaux Maison extérieur

Réalise travaux de peinture extérieur, nettoyage toiture, toute de verre... CAP obtenu chez Compagnons Du Devoir. Tél: 06-29-20-04-96.

Troisième âge

Auxiliaire de vie s'occupe de personnes âgées tous les week-end. Libre 1er juin. Tél : 07.81.00.81.65

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

L'Indépendant, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral sur les départements de l'Aude et des Pyrénées Orientales. Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et de la communication du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, modifiant la loi n°55-4 du 14 janvier 1955 relatif aux tarifs annuels de publication et le décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ; le tarif au caractère est fixé à 0,183€ht pour chaque signe ou espace.
Contact : L'Agence Tél 04.67.07.69.35 ou 04.3000.2020
Courriel annonces.legales@lindependant.com

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE CONSTITUTION

179229

Notaire

SELARL NOTAIRES GAMBETTA
Didier VIDAL - Philippe MARTIN-Fabien DURET
11-13 Boulevard Gambetta
11100 NARBONNE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Fabien DURET, notaire associé à NARBONNE (11), en date du 31/05/2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière.

DENOMINATION : VOJ IMMO.

SIEGE SOCIAL : 8 Chemin de Traverse, à CUXAC D'AUDE (11).

OBJET : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation.

CAPITAL : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

- Apports en numéraire : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

ASSOCIES :

M. Farid VOJDANI, Mme Valérie MASSEY épouse VOJDANI, Melle Nathalie VOJDANI, demeurant ensemble 8 chemin de Traverse à CUXAC D'AUDE (11)

M. Daniel VOJDANI demeurant 305 av de la Régisse A002 à MONTPELLIER (34).

GERANCE : M. Farid VOJDANI susnommé.

CESSION DE PARTS : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

IMMATRICULATION : Au RCS de NARBONNE.

Pour avis, Le notaire.

Vous créez ou faites évoluer votre entreprise
Nous gérons toutes vos formalités et vos publications
Votre service au 04 3000 2020

CHAQUE JOUR, VOS RUBRIQUES D'ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

AVIS PUBLICS

ENQUETES PUBLIQUES

178501

RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'opération de restauration immobilière (ORI) de l'ensemble immobilier situé 11 rue Viollet le Duc dans le site patrimonial remarquable de la commune de Narbonne

Durée de l'enquête publique : du 01 juin 2022 au 30 juin 2022 inclus soit pendant 30 jours consécutifs.

A son terme, le Préfet de l'Aude est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant d'utilité publique le projet.

Le commissaire enquêteur :

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Christian DENUX, Officier de Police Nationale, retraité.

Siège de l'enquête :

Mairie de Narbonne services techniques 10 Quai Dillon - 11100 NARBONNE (tel : 04.68.90.30.73).

A titre indicatif, les heures d'ouverture des bureaux au public sont les suivants :

du lundi au jeudi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;

le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête :

. au format papier dans les locaux des services techniques municipaux aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

. en version dématérialisée sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : http://www2-services-etat-aude.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/dup-operation-de-restauration-immobiliere-narbonne-a12586.html

. gratuitement sur un poste informatique, dans les locaux des services techniques municipaux.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations :

Les observations sur l'utilité publique de l'opération peuvent être consignées, par toute personne intéressée avant la clôture de l'enquête, soit :

. directement sur le registre d'enquête ;

. par correspondance à la mairie de Narbonne - Direction générale des services techniques 10 quai Dillon - BP 823 11108 NARBONNE cedex – à l'attention de Monsieur ChristianDENUX, commissaire enquêteur ;

. par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

pref-viollet-leduc-narbonne@aude.gouv.fr .

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Permanences :

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public sur le projet dans les locaux des services techniques municipaux, aux jours et horaires suivants :

- **le 01 juin 2022 de 9H00 à 12H00 ;**
- **le 17 juin 2022 de 9H00 à 12H00 ;**
- **le 30 juin 2022 de 14H30 à 17H30.**

Rapport :

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en Mairie de Narbonne, à la Préfecture de l'Aude, (Direction du Pilotage des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) et sur le site Internet des services de l'État dans l'Aude http://www2-services-etat-aude.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/dup-operation-de-restauration-immobiliere-narbonne-a12586.html pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête.

Des conseils et des devis personnalisés
Annonces légales
Service spécialisé
contactez-nous au
04 3000 2020

178960

PREFET DE L'AUDE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles nécessaires au projet de création d'un accès au centre Omnisports de Carcassonne et à l'extension du parc de stationnement du stade Domec sur le territoire de la commune de Carcassonne.

Objet de l'enquête

Deux enquêtes sont conjointement ouvertes dans la commune de Carcassonne sur :

- l'utilité publique du projet de création d'un accès au centre Omnisports de Carcassonne et de l'extension du parc de stationnement du stade Domec,

- la détermination des immeubles à acquérir et la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés.

Durée de l'enquête :

L'enquête se déroulera **du 16 juin 2022 au 18 juillet 2022 inclus** pendant 33 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur :

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Bertrand MICLO, responsable d'un bureau d'études, retraité.

Lieu, jours et heures où le public pourra consulter les dossiers d'enquête :

Les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire seront déposés à la mairie de Carcassonne - 32 rue Aimé-Ramond 11000 CARCASSONNE siège de l'enquête.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public du lundi au jeudi : de 08h30 à 12h30 de 13h30 à 17h30 et le vendredi : de 08h30 à 12h30 de 13h30 à 16h00.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site internet suivant :

https://www.registre-numerique.fr/dup-extension-parking-carcassonne

Les dossiers seront par ailleurs consultables en version dématérialisée :

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

https://www.registre-numerique.fr/dup-extension-parking-carcassonne

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

http://www.aude.gouv.fr/dup-carcassonne-a12446.html

- gratuitement sur un poste informatique en mairie de Carcassonne aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions

Pendant la durée de l'enquête le public pourra consigner ses observations et propositions :

A) sur l'utilité publique

- directement sur le registre d'enquête ;

- par correspondance à l'attention de Monsieur Bertrand MICLO, commissaire enquêteur à la mairie de Carcassonne - 32 rue Aimé-Ramond 11012 CARCASSONNE;

Transmission par voie électronique :

- à l'adresse suivante :

dup-extension-parking-carcassonne@mail.registre-numerique.fr ou depuis le registre numérique dématérialisé au lien suivant :

https://www.registre-numerique.fr/dup-extension-parking-carcassonne

- à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

pref-expropriation-carcassonne@aude.gouv.fr.

Il en est de même des observations qui seraient présentées par les chambres d'agriculture, les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers et de l'artisanat.

Les observations et propositions formulées par voie postale seront annexées aux registres d'enquête tenus à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé.

Les observations reçues via l'adresse mail dédiée seront mises en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

http://www.aude.gouv.fr/dup-carcassonne-a12446.html dans les meilleurs délais possibles.

B) sur les limites des biens à exproprier

- directement sur le registre d'enquête parcellaire ;

- par correspondance à l'attention de Monsieur Bertrand MICLO, commissaire enquêteur à la mairie de Carcassonne - 32 rue Aimé-Ramond 11012 CARCASSONNE.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

- rencontrer le commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie :

- **le 16 juin 2022 de 9H00 à 12H00 ;**
- **le 29 juin 2022 de 9H00 à 12H00 ;**
- **le 18 juillet 2022 de 14H30 à 17H30.**

Information des propriétaires

En vue de la fixation des indemnités, conformément aux dispositions des articles L.311-1 à L.311-3 du code de l'expropriation, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus e se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à indemnité.

Lieux où : à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter les rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

Une copie des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de réception du rapport d'enquête, à la mairie de Carcassonne, à la préfecture de l'Aude ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude :

http://www.aude.gouv.fr/dup-carcassonne-a12446.html

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête

Au terme de l'enquête, le Préfet de l'Aude est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant d'utilité publique le projet et l'arrêté déclarant cessibles les parcelles nécessaires à l'opération.

Retrouvez et publiez toutes vos annonces
sur
legale-online.fr

L'ACTUALITÉ / L'INFORMATION DE LA SEMAINE

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE DÉPÔT AU GREFFE DES COMPTES ANNUELS ?

Quelles sont les sociétés concernées par l'obligation de déposer leurs comptes annuels ?
Les sociétés par actions (SA, SCA et SAS), les SARL et certaines SNC sont soumises à l'obligation de déposer au greffe du Tribunal de commerce leurs documents comptables, dont notamment les comptes annuels.

Quelle est la procédure ?
À la suite de l'approbation des comptes, la société doit déposer :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- Le rapport des commissaires aux comptes, s'il la société en est dotée ;
- La proposition d'affectation du résultat soumise à la collectivité des associés ou à l'assemblée et la résolution votée ;
- S'il s'agit d'une société tenue d'établir des comptes consolidés, les comptes consolidés, le rapport sur la gestion du groupe et le rapport des commissaires aux comptes.

Quelles sont les entreprises qui peuvent demander la confidentialité des comptes annuels ?
Les micro-entreprises (Entreprises ne dépassant pas à la clôture du dernier exercice, ne dépassent pas deux des trois seuils suivants > total du bilan : 350 K€ // montant net du chiffre d'affaires : 700 K€ // Nombre moyen de salariés au cours de l'exercice : 10) peuvent bénéficier de la confidentialité de leurs comptes annuels. Ne sont toutefois pas éligibles, celles dont l'activité consiste à gérer des titres de participations ou des valeurs mobilières, les établissements financiers, les entreprises d'assurance et assimilées, les sociétés cotées et personnes faisant appel à la générosité publique.

NB : les petites entreprises (Entreprises ne dépassant pas à la clôture du dernier exercice, ne dépassent pas deux des trois seuils suivants > total du bilan : 6 M€ // montant net du chiffre d'affaires : 12 M€ // Nombre moyen de salariés au cours de l'exercice : 50) peuvent bénéficier de la confidentialité uniquement de leurs comptes de résultat. Sont toutefois exclues de cette faculté les sociétés appartenant à un groupe, ainsi que les établissements financiers, les entreprises d'assurance et assimilées, les sociétés cotées et aux personnes faisant appel à la générosité publique.

Enfin les moyennes entreprises peuvent demander que ne soit rendue publique qu'une présentation simplifiée de leur bilan et de leur annexe.

Quels sont les délais pour déposer les comptes annuels ?
Ce dépôt est effectué dans le mois qui suit l'approbation des comptes annuels par l'assemblée générale des actionnaires ou des associés. Ce délai est porté à deux mois lorsque le dépôt est effectué par voie électronique.

Les sociétés par actions (SA, SCA et SAS), les SARL et certaines SNC sont soumises à l'obligation de déposer au greffe du tribunal de commerce leurs documents comptables.

Le défaut de dépôt des comptes annuels est également sanctionné par une amende de 1 500€ portée à 3 000€ en cas de récidive.

N'hésitez pas à faire le point sur cette formalité avec votre expert-comptable.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Occitanie
Représentation Territoriale
661, rue Louis Lépine - BP 31175
34009 Montpellier cedex 01
Tél. +33 (0)4 67 20 98 50
www.oec-occitanie.org